

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

L'an deux mille vingt

le : quinze juillet

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick BRUNEL

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS : Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-01

OBJET : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Considérant qu'il est opportun, pour le bon fonctionnement au quotidien de l'administration communale, de déléguer à Mme le Maire certaines des compétences énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette délégation s'opère sous le contrôle du conseil municipal, et dans les limites imposées par ce dernier,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (20 pour ; 7 contre) :

De déléguer à Mme le Maire les compétences suivantes :

- **Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.**
- **Fixer, dans les cas où le conseil municipal laisse expressément au maire une latitude à cet effet, les tarifs des droits de voirie,**

de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires, sous réserve d'une autorisation délivrée annuellement par délibération du conseil municipal.
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite d'un montant de 90 000 € HT, en précisant que le respect de ce montant sera apprécié en additionnant les montants de l'ensemble des lots formant le marché (ex : marchés de travaux) ou en tenant compte du montant du marché sur toute la durée d'exécution de celui-ci (ex : marché de services).
 - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
 - Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
 - Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
 - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
 - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
 - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
 - Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
 - Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
 - Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
 - Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption urbains simple ou renforcé, que la commune en soit titulaire ou délégataire, en tout point du territoire communal soumis auxdits droits de préemption, lorsque l'exercice de ceux-ci est nécessaire à la réalisation de toute action ou opération d'aménagement communale répondant aux conditions posées à l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme, ou à la constitution de réserves foncières dans ce but, et déléguer l'exercice de ce droit dans les mêmes conditions.
-
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

devant tous les ordres de juridiction et devant tous les tribunaux et degrés de juridiction comme en cassation, en référé comme au principal, sans distinction quant à la nature de ces actions ni au montant de leurs enjeux, et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

- Régler, dans la limite d'un montant de 2000 €, les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €.
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux uniquement pour les travaux relevant du régime de la déclaration préalable.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

Le Maire,
Annick BRUNEL



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/07/2020

L'an deux mille vingt
le : quinze juillet
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de **Madame Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS : Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-02

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES – DETERMINATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-22,

Considérant l'intérêt, pour examiner les affaires communales, d'organiser le travail des élus en commissions spécialisées,

Considérant que le maire est président de droit de ces commissions,

Vu la liste unique proposée représentative des différents groupes composant le conseil municipal,

Le conseil municipal, après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer six commissions :

- finances, communauté d'agglomération,
- petite enfance, scolarité, pôle jeunesse,
- communication,
- évènementiel, social et gestion des salles,
- cadre de vie, environnement,
- sport, culture.

- de fixer à huit le nombre maximum de leurs membres par commission,

- de désigner comme suit les membres de chacune de ces commissions :

FINANCES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	PETITE ENFANCE SCOLARITE POLE JEUNESSE	COMMUNICATION	EVENEMENTIEL, SOCIAL ET GESTION DES SALLES	CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT	SPORT CULTURE
Finances Communauté d'agglomération Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (phase administrative)	Petite enfance Ecoles + collège Restauration scolaire Péri-scolaire Centre de Loisirs Conseil Municipal Jeunes Pôle Jeunes Chantiers éducatifs	Bulletin Municipal Relation entreprises, commerçants et Artisans Nouvelle technologie Téléphonie Illiwap Panneaux lumineux Informatique Gestion du parc des caméras Navette	Animations communales événementielles Semaine bleue Réception 15 août Repas / Colis des Aînés Réception anniversaires mariage Réveillon solidaire Gestion planning des salles (à préciser)	Voirie Travaux en régie Travaux entreprise Environnement Fleurissement Prieuré Voisins vigilants Débroussaillage Nettoyage cimetière	Associations sportives, culturelles et sociales Comité des fêtes Subventions aux associations Noël communal Feu d'artifice Mardis de l'été Jardins ouvriers
Responsable commission Christian SOULIER	Responsable commission Annie OSTARD	Responsable commission Gérard DI FRUSCIA	Responsable commission Maryse RODRIGUEZ	Responsable commission Pierre MARCOUX	Responsable commission Véronique GENEVRIER
Jean-Paul FERRE Gérard DI FRUSCIA Annie OSTARD Pierre MARCOUX Robert CHAPOT Sébastien DE ARAUJO	Nathalie FERNANDEZ Guylaine FAYOLLE Cyrille GENEVRIER Yvette VERNIERE Robert CHAPOT Marjorie COMBE	Cyril RONZE Angelo MANIERI Nathalie FERNANDEZ Sébastien OLIVIER Jean-Paul FERRE André GACHET Martine MEILLIER	Yvette VERNIERE Christine FELIX Françoise BUSALLI Florence PICHON	Sébastien OLIVIER Cyrille GENEVRIER Charlélie ARNAUD Christine FELIX Alain MAISSE Martine MEILLIER Sébastien DE ARAUJO	Françoise BUSALLI Alain MAISSE Marine TOINON Amaud CHARLELIE Cyril RONZE Angelo MANIERI Marjorie COMBE Florence PICHON

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

Le Maire,
Annick BRUNEL

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

L'an deux mille vingt

le : quinze juillet

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick BRUNEL

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS: Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-03

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – DETERMINATION
DU NOMBRE DE MEMBRES ET ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL
MUNICIPAL.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 123-6 et R. 123-7 à R. 123- 10,

Considérant que le Centre communal d'action sociale comprend cinq membres élus en son sein par le Conseil Municipal,

Considérant que les membres sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant qu'une liste a été présentée (Mme Maryse RODRIGUEZ, Mme Yvette VERNIERE, Mme Christine FELIX, M. Alain MAISSE, Mme Marjorie COMBE),

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé (25 voix en faveur de l'unique liste, 2 abstentions),

Le Conseil Municipal :

- **Fixe à cinq le nombre des membres élus par le Conseil Municipal,**
- **Désigne comme suit les membres élus du Centre Communal d'Action Sociale :**

- **Mme Maryse RODRIGUEZ,**
- **Mme Yvette VERNIERE,**
- **Mme Christine FELIX,**
- **M. Alain MAISSE,**
- **Mme Marjorie COMBE.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

**Le Maire,
Annick BRUNEL**

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

L'an deux mille vingt
le : quinze juillet
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick BRUNEL

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS : Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-04

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES
ORGANISMES EXTERIEURS.**

La commune de Saint-Romain-le-Puy doit être représentée au sein des assemblées délibérantes de divers organismes auxquels elle adhère : syndicats intercommunaux, associations,....

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (20 voix pour, 7 voix contre) élit :

- les délégués au SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) : Mme VERNIERE Yvette (titulaire) et M. Cyrille GENEVRIER (suppléant),
- le délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale) : Mme Nathalie FERNANDEZ,
- les délégués au Collège Léonard de Vinci : Mme Annick BRUNEL, Mme Annie OSTARD (titulaires) et M. Cyrille GENEVRIER, Mme Nathalie FERNANDEZ (suppléants),
- le correspondant défense : Mme Annick BRUNEL,

- les délégués au Comité de jumelage franco-Italien : Messieurs Angelo MANIERI et Cyril RONZE,
- les délégués au Comité des Fêtes : Mesdames Nathalie FERNANDEZ et Yvette VERNIERE,
- les délégués à l'association Aldebertus : Messieurs Angelo MANIERI et Sébastien OLIVIER.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

Le Maire,
Annick BRUNEL

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/07/2020

L'an deux mille vingt

le : quinze juillet

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick BRUNEL

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS: Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-05

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) – ELECTION DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL.

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant la présentation d'une unique liste :

- Titulaires : Messieurs Pierre MARCOUX, Gérard DI FRUSCIA, Jean-Paul FERRE, Christian SOULIER et Sébastien DE ARAUJO.
- Suppléants : Mesdames : Maryse RODRIGUEZ, Yvette VERNIERE, Guylaine FAYOLLE, Françoise BUSALLI, Marjorie COMBE.

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé (22 pour la liste unique et 5 abstentions),

Le Conseil Municipal :

- Désigne comme suit les membres de la commission d'appel d'offres :

- Titulaires : Messieurs Pierre MARCOUX, Gérard DI FRUSCIA, Jean-Paul FERRE, Christian SOULIER et Sébastien DE ARAUJO.

- Suppléants : Mesdames : Maryse RODRIGUEZ, Yvette VERNIERE, Guylaine FAYOLLE, Françoise BUSALLI, Marjorie COMBE.

Fait et délibéré, à Saint-Romain-le-Puy, le 15 juillet 2020.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

**Le Maire,
Annick BRUNEL**

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/07/2020

L'an deux mille vingt

le : quinze juillet

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick BRUNEL

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS: Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-06

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) SPECIFIQUE AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - ELECTION DES MEMBRES.

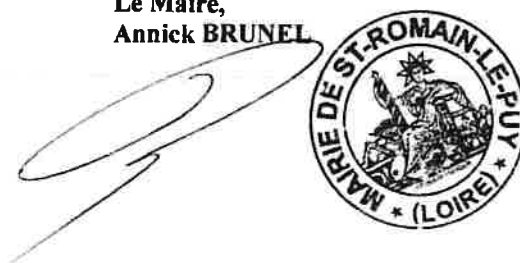
Par délibération du 09 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez agglomération et certaines collectivités du territoire (Communes de Montbrison, Saint-Romain-le-Puy, Sury-le-Comtal, l'Office du Tourisme Loire Forez) pour la passation d'un marché de prestations de services de communications électroniques (téléphones fixes et mobiles, internet).

Afin de participer à la commission d'appel d'offres spécifique à ce groupement de commandes, le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré (20 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention) désigne Messieurs Gérard DI FRUSCIA, représentant de la commune et Jean-Paul FERRE, suppléant.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

**Le Maire,
Annick BRUNEL**

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

L'an deux mille vingt

le : quinze juillet

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick BRUNEL

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS : Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-07

**OBJET : COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) - ELECTION
DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

Considérant qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission de délégation de service public;

Considérant que cette commission qui est présidée par le maire, comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant la présentation d'une liste unique :

- Titulaires : M. Gérard DI FRUSCIA, Mme Maryse RODRIGUEZ, M. Christian SOULIER, Mme Yvette VERNIERE, M. André GACHET.
- Suppléants : Alain MAISSE, Véronique GENEVRIER, Pierre MARCOUX, Marine TOINON, Marjorie COMBE.

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé (25 voix en faveur de la liste unique, 2 abstentions),

Le Conseil Municipal :

- désigne comme suit les membres de la commission délégation de service public (CDSP) :

- Titulaires : M. Gérard DI FRUSCIA, Mme Maryse RODRIGUEZ, M. Christian SOULIER, Mme Yvette VERNIERE, M. André GACHET.

- Suppléants : M. Alain MAISSE, Mme Véronique GENEVRIER, M. Pierre MARCOUX, Mme Marine TOINON, Mme Marjorie COMBE.

Fait et délibéré, à Saint-Romain-le-Puy, le 15 juillet 2020.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

**Le Maire,
Annick BRUNEL**

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/07/2020

L'an deux mille vingt

le : quinze juillet

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick BRUNEL

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS : Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-08

**OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) –
ETABLISSEMENT DE LA LISTE.**

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de plus de 2 000 habitants, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Ces huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

**Le Conseil Municipal propose (22 voix pour, 5 abstentions), pour
siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de
commissaires :**

- RENE Alain,
- FAYOLLE Michel,
- SAULNIER Marie-Louise,
- EPINAT Maria,
- PERILLON Philippe,
- FOREST Jacques,
- SAS CHAROM représentée par M. COGNET Patrick,
- EARL BOYADJIAN représentée par M. BOYADJIAN C.,
- MONTAGNE Frédéric,
- BAYLE Christine,
- BOVY Yvette,
- RONZE Gabriel,
- VENDITTI Florence,
- CAIRE Bernard,
- TANZILLI Thomas,
- PLEBANI Maryse,
- DECELLE Murielle,
- GARNIER Jean-François,
- DI FRUSCIA Gérard,
- FERRE Jean-Paul,
- MARCOUX Pierre,
- OSTARD Annie,
- RODRIGUEZ Maryse,
- GENEVRIER Véronique,
- VERNIERE Yvette,
- FAYOLLE Guylaine,
- OLIVIER Sébastien,
- FERNANDEZ Nathalie,
- GIBASSIER Fabienne,
- CAVE Christophe,
- COMBE Marjorie,
- DE ARAUJO Sébastien.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

**Le Maire,
Annick BRUNEL**

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

L'an deux mille vingt

le : quinze juillet

le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **Madame Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS: Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-09

**OBJET : INDEMNITES VERSEES AU MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS
DELEGUES.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L.2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020, fixant à 6 le nombre d'adjoint au Maire,

Considérant par ailleurs la volonté de la municipalité de déléguer à 8 conseillers municipaux des missions au service de la collectivité,

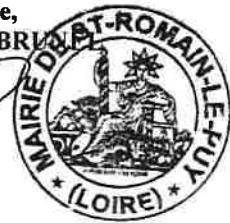
Considérant que pour l'exercice de leurs missions, Madame le Maire, et Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers délégués peuvent bénéficier d'une indemnité de fonction, dont le montant est calculé sur la base de l'indice terminal brut de la fonction publique,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (20 voix pour, 7 voix contre) :

- **d'accorder à Mme le Maire, pour l'exercice de ses missions, une indemnité de fonctions équivalente à 33 % de l'indice terminal brut de la fonction publique,**
- **d'accorder à M. le 1^{er} adjoint, pour l'exercice de ses missions, une indemnité de fonctions équivalente à 18 % de l'indice terminal brut de la fonction publique,**
- **d'accorder à Mesdames et Messieurs les 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} adjoint, chacun pour l'exercice de ses missions, une indemnité de fonctions équivalente à 16,4 % de l'indice terminal brut de la fonction publique,**
- **de préciser que le versement des indemnités du maire et des adjoints prendra effet à compter de leur date d'installation, soit le 3 juillet 2020,**
- **d'accorder à Mesdames et Messieurs les conseillers délégués, au nombre de 8, une indemnité de fonctions équivalente à 6,68 % de l'indice terminal brut de la fonction publique.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

Le Maire,
Annick BRIAUD



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

L'an deux mille vingt

le : quinze juillet

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick BRUNEL

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS: Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-10

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA RENOVATION
DES VESTIAIRES DU STADE PIROLLO.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet communal de réfection des huisseries des vestiaires du stade de football Pirollo,

Considérant le coût de ce chantier, estimé à 25 000 € TTC,

Considérant la possibilité pour la commune de bénéficier, pour le financement de ce projet, d'une aide du Département de la Loire au titre du Plan de Relance par l'Investissement 2020,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve les travaux de réfection des huisseries des vestiaires du stade de football Pirollo,**
- **autorise Madame le Maire à solliciter du Département de la Loire une subvention au titre du Plan de Relance par l'Investissement 2020.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

**Le Maire,
Annick BRUNEL**

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

L'an deux mille vingt
le : quinze juillet
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick BRUNEL

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS : Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-11

OBJET : AVENANT DE PROLONGATION DE LA DSP LES AMANDIERS.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la convention de délégation de service public relative à la gestion de la Maison Intergénérationnelle « Les Amandiers du Pic », conclue le 31 juillet 2015 pour une durée de 5 années,

Considérant l'échéance prochaine de cette convention,

Vu le contexte sanitaire peu propice au lancement d'une consultation et au remaniement du fonctionnement de ce service à destination des personnes âgées,

Considérant l'intérêt général, dans ces conditions, de prolonger le contrat existant,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la prolongation du contrat de délégation de service public de gestion de la Maison Intergénérationnelle « Les Amandiers du Pic » pour une durée de 6 mois,

- autorise Mme le Maire à signer l'avenant correspondant à cette prolongation.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

**Le Maire,
Annick BRUNEL**

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/07/2020

L'an deux mille vingt

le : quinze juillet

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick BRUNEL

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS : Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-12

OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION INTERVENANT MUSICAL (ECOLE DE MUSIQUE DE VEAUCHE / COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention conclue avec l'Association Intercommunale pour l'Enseignement Musical pour l'organisation, dans les établissements scolaires, d'interventions de sensibilisation aux arts musicaux,

Vu la proposition de l'association de renouveler ce partenariat pour l'année 2020,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le renouvellement de la convention avec l'Association Intercommunale pour l'Enseignement Musical pour l'année scolaire 2020-2021,

- autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

**Le Maire,
Annick BRUNEL**

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 17/07/2020

L'an deux mille vingt

le : quinze juillet

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick BRUNEL

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS : Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-13

OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION FOURNITURE DE REPAS PAR LE COLLEGE LEONARD DE VINCI A LA COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant le partenariat en vigueur avec le Département de la Loire et le collège Léonard De Vinci, permettant l'accueil des élèves de l'école élémentaire Jean Monnet au réfectoire du collège durant la pause méridienne,
Vu la proposition du Département de renouveler ce partenariat pour une période de 3 années,
Vu la convention proposée en ce sens à la signature de la commune,
Vu les conditions inchangées de prise en charge des élèves,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (25 voix pour, 2 abstentions)

- approuve la convention de fourniture de repas par le collège Léonard De Vinci à la commune de Saint-Romain-le-Puy,**
- autorise Mme le Maire à signer cette convention.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020



**Le Maire,
Annick BRUNEL**

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

L'an deux mille vingt

le : quinze juillet

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick BRUNEL

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS : Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-14

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu les mouvements de personnels intervenus récemment au sein de la collectivité,

Considérant la nécessité de modifier en conséquence le tableau des effectifs communaux,

Vu le tableau des effectifs ci-annexé,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour, 5 abstentions)

- approuve la suppression :

- d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- d'un poste de gardien de police municipale,
- d'un poste de chef de police municipale,

- approuve la création :

- d'un poste d'adjoint administratif (temps complet 35h00)
- d'un poste de brigadier-chef principal (temps complet 35h00),

- approuve la modification de quotité horaire d'un poste d'adjoint technique, passant de 30 à 35h00 hebdomadaires.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

**Le Maire,
Annick BRUNEL**

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



Catégorie	Grade	Fonction/Affectation	Durée Hebdo	Tps partiel	Modification proposée
-----------	-------	----------------------	-------------	-------------	-----------------------

FILIERE MEDICO-SOCIALE

A	Educateur de jeunes enfants 2ème classe	Jardin d'enfants	35		
C	ATSEM principal 1ère classe	Ecoles maternelles	35		
		Ecoles maternelles	35		
C	ATSEM principal 2ème classe	Ecoles maternelles	35		
		Ecoles maternelles	32		
C	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	Jardin d'enfants	28		
C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Restauration scolaire	35	80 %	
		Jardin d'enfants	35	50 %	

FILIERE ANIMATION

C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Pôle Jeunes	35		
		Pôle Jeunes	28		
C	Adjoint d'animation	Pôle Jeunes	35		
		Accueil périscolaire	35	50 %	
		Accueil périscolaire	35		

FILIERE CULTURELLE

C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Médiathèque	34		
---	---	-------------	----	--	--

FILIERE POLICE MUNICIPALE

B	Chef de service de police municipale	Sécurité	37,5		
C	Chef de police municipale	Sécurité	37,5		
C	Brigadier Chef Principal	Sécurité	37,5		
C	Gardien de police municipale	Sécurité	37,5		

Suppression

Création

Suppression

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

L'an deux mille vingt
le : quinze juillet

le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de **Madame Annick BRUNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS: Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-15

**OBJET : SECTEUR PERISCOLAIRE – RENOUVELLEMENT DE TROIS CONTRATS
D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI (CAE) ET RECRUTEMENT D'UN APPRENTI.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune emploie, au sein du service périscolaire, quatre agents en contrat aidé dont les engagements arrivent à terme à la fin du mois d'août 2020,

Considérant la possibilité de prolonger, pour trois de ces agents, leur contrat de 6 mois jusqu'au 28 février 2021,

Considérant l'intérêt d'une telle reconduction pour assurer la continuité du service,

Considérant par ailleurs l'opportunité d'accueillir au sein du même service un apprenti, qui serait placé sous l'autorité du coordonnateur enfance jeunesse,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le renouvellement des trois contrats d'accompagnement à l'emploi pour une durée de 6 mois,**
- autorise Mme Le Maire à signer les pièces nécessaires au renouvellement de ces contrats.**

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (19 voix pour, 8 abstentions),

- approuve le recours à un contrat d'apprentissage au sein du service périscolaire à compter de la rentrée 2020-2021,**
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage et la convention avec le centre de formation de l'apprenti.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

**Le Maire,
Annick BRUNEL**

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20200715-DCM_2020_07B_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

L'an deux mille vingt

le : quinze juillet

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick BRUNEL

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2020

PRESENTS : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Françoise BUSALLI, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Florence PICHON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Jean-Paul FERRE, Angelo MANIERI, Michel VALERY.

POUVOIRS : Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Cyril RONZE, Michel VALERY à André GACHET.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2020-07B-16

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 09 juin 2020, cinq décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces décisions concernent les finances et le foncier.

Décision n°2020/01 : règlement transactionnel d'un litige (dégradations bâtiment Club Moritel) pour un montant de 530.64 euros entre M. NAVARRA et la commune de Saint-Romain-le-Puy.

Décision n°2020/02 : règlement transactionnel d'un litige (dégradation accidentelle d'une barrière de mobilier urbain) pour un montant de 896 euros entre la société Perrenot-Jonage et la commune de Saint-Romain-le-Puy.

Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 04/06/2020 : vente d'une habitation sur la parcelle cadastrée section D n°2940 située au lieu-dit «Terland».

Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 29/06/2020 : vente d'une habitation sur les parcelles cadastrées section D n°2721 et D n°2722 (en indivis) situées au lieu-dit «Terland».

Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 29/06/2020 :
vente d'un terrain sur les parcelles cadastrées section E n°1521 et E
n°1523 situées au lieu-dit «La Verrerie».

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, il
est demandé à l'assemblée délibérante de prendre acte des décisions
prises par le Maire.

**Le Conseil Municipal, après discussion, prend acte des
décisions prises par le Maire.**

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy le 16 juillet 2020

**Le Maire,
Annick BRUNEL**

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

